



1-Fil d'actualités :

Trophée Environnement Jeunesse : reconduction de l'opération en 2022/2023.

Semaine Européenne de réduction des déchets (19 au 27 novembre) sur le thème du textile :

A cette occasion, la commission propose aux clubs d'organiser des vide-dressing. Cela permet d'alléger les penderies, recycler les vêtements et au passage de se constituer une cagnotte. Par ailleurs, les stocks invendus pourront être remis à une association caritative.

Plus facile à réaliser, une collecte de vêtements (groupée ou personnelle) peut aussi être faite et déposée dans un centre de recyclage. Autre variante qui peut aussi être retenue, les sites de revente de vêtements ou encore louer une table lors d'un vide-dressing d'une autre association. Le but est de donner une seconde vie à nos vêtements car aujourd'hui l'industrie textile est un des secteurs dont l'impact environnemental est le plus lourd.

Cette pollution s'aggrave car de nos jours on achète 40% de vêtements de plus par an, qu'il y a 15 ans.

Pour vous aider, les modalités pour organiser un vide-dressing sont détaillées sous le lien suivant :

[Vide-greniers et brocante organisés par une association | Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Petite

- 1-Effectuer une demande préalable par lettre recommandée auprès de votre mairie au moins 2 semaines avant la date de la manifestation (date et le lieu définis)
 - 2-Les dirigeants de l'association doivent tenir un registre permettant d'identifier les vendeurs.
 - 3-Assurer la communication de l'évènement pour que celui-ci soit un succès.
- Merci par avance de votre mobilisation.



2^{ème} thème : L'ECLAIRAGE PUBLIC – J'ALLUME MA RUE

Pour faire face à la crise énergétique et environnementale, les communes prennent des mesures concernant notamment l'éclairage public. Les têtes de mâts traditionnels sont remplacées par des lampes à led, plus économiques et désormais dans la plupart des villes, l'éclairage est généralement coupé entre 23h et 6h30. Cependant, comment concilier économies et besoin de sécurité ? Pour protéger la faune et la flore en 2016, Olivier BEZETTO, ingénieur informaticien dans l'Eure, a créé une application « j'allume ma rue » qui permet de gérer l'éclairage public la nuit. En un seul clic, sur son portable (en allant sur le site internet <https://www.jallume.fr/> ou en téléchargeant une application de la ville concernée) il est possible d'allumer les lampadaires sur son trajet qui resteront éclairés pendant une durée déterminée par la municipalité (ex 6'). Grâce à la géolocalisation, les rues seront allumées ou éteintes selon le déplacement et ce gratuitement pour les usagers. Les armoires électriques de la ville sont équipées de boîtiers (1200€pour 3 + 120€ d'abonnement /an) mais cet investissement conséquent sera vite amorti au regard de l'envolée des coûts de l'énergie. La dernière ville en date à tester le système est ST BRIEUC et ce pour 6 mois et concernera 14 rues du quartier St Michel. Ce serait bien que les rotariens, rotaractiens et interactiens briochins nous fassent ensuite un retour d'expérience. (sources Ademe, OF réd MJ)

